

Présents

Représentants de l'administration : Mme NGUYEN-Secrétaire Générale de la DSDEN des Landes, M. CASTETS - Chef de la DIPER de la DSDEN 40, Mmes DUCOUT et CASAU assistantes sociales des personnels.

Représentants des fédérations syndicales : Nadège DUCOM pour la FNEC FP-FO 40, Christophe NOWACZECK pour l'UNSA-Education 40 et Armelle MASSON pour la FSU 40.

Représentants MGEN 40 : MM. GASTON, LACOUTURE et LASSERRE

7 dossiers présentés

Comptes clôturés au 7 Novembre 2020, dernière CDAS de l'année civile.

Budget annuel pour les aides exceptionnelles : 30 000 €

Aides déjà attribuées : 19 240 €

Aides encore disponibles : 10 760 €

Prêt encore possible: 2 500 €

La première assistante sociale présente 5 dossiers parmi lesquels une demande de prêt.

– **Collègue AESH** déjà aidée auparavant qui perçoit une pension d'invalidité et dont le reste à charge est important au regard de son salaire. Elle sollicite une aide pour une dette « d'impôt » importante. **Aide accordée : 800 €**

– **Collègue AESH** qui souhaite reprendre ses études par correspondance pour un BTS com . Vit chez ses parents qui ne peuvent pas l'aider financièrement. **Aide accordée : 800 €**

– **Collègue AESH** qui sollicite une aide, dépense énergétique/habitat (en HLM), importante. **Aide accordée : 800 €**

– **Collègue AESH** sollicite une aide pour la réparation de son véhicule. **Aide accordée : 800 €**
Sur ce dossier la MGEN s'est prononcée favorablement pour intervenir afin d'apporter son aide, puisqu'elle avait été sollicitée également par cette collègue.

- **Collègue PE** : frais importants de copropriété pour lesquels Mme DUCOUT propose un prêt à étaler sur 2 ans. **Prêt accordé : 1000 €**

L'autre assistante sociale présente deux dossiers :

- **Collègue PE** : à temps partiel qui assume seule son enfant en situation lourde de handicap. Doit faire face à des frais importants notamment dus à une hospitalisation à l'hôpital Necker et également des frais d'avocat pour le suivi de son dossier avec le père de l'enfant qui ne verse rien. **Aide accordée : 800 €**

- **Collègue PE** : à ½ traitement. En arrêt maladie depuis janvier et en attente d'un document du comité médical pour prétendre à un complément de la part de la MGEN.
Le Chef de la DIPER de la DSDEN 40 doit suivre le dossier auprès de la Gironde afin que l'arrêté lui soit fourni rapidement. **Aide accordée : 800 €**

Fin de séance :

La Secrétaire Générale de la DSDEN 40 revient sur le cas d'une AESH pour laquelle une aide avait été accordée mais qui ne souhaite visiblement pas reprendre son poste d'AESH.

L'assistante sociale qui avait présenté le dossier précise que l'aide apportée auparavant n'a rien à voir avec sa volonté de ne plus rester en poste.

La Secrétaire Générale de la DSDEN 40 acquiesce, mais signale qu'il faudra rester vigilant quant à une éventuelle nouvelle demande de cette AESH... si toutefois elle reprend son poste.

Point sur les dépenses : 6 aides urgentes accordées pour un montant de 800€, soit un total de 4 800€.

Prêt accordé de 1000€ (étalé sur 2 ans : 20 x 50€)

Reste donc 5960 € au niveau des aides.

Projet de calendrier sur l'année 2021 : réunion sur le mardi.

Nadège DUCOM

Représentante suppléante de la FNEC FP FO 40 à la Commission Départementale d'Action Sociale

FNEC FP-FORCE OUVRIERE LANDES

**Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la
Formation Professionnelle, de la Confédération Générale du Travail**

Force Ouvrière

- Section Départementale des Landes -

Maison des syndicats 97 Place de la Caserne Bosquet

BP 217 - 40004 Mont de Marsan cedex -

Tél. : 07 81 24 53 96 (second degré) / 06 84 73 93 43 (1^{er} degré) / 05 58 46 23 23

Email : fnecfp.fo40@free.fr